

CCSPL Cinéma le Festival
Procédure DSP 2023
Compte-rendu
Jeudi 10 novembre 2022

Présent : Nadia Benjelloun-Macalli, Fabienne Cabrera, Christian Bagate, Christophe Thomas, Marie-Claire Allin, Gaëlle Gadea, Benoit Bonnamour

L'objectif de la présente commission a été de recueillir le positionnement des membres sur la poursuite ou non de la gestion et de l'exploitation du Cinéma le Festival selon le principe de la Délégation de Service Public.

Le déroulé de la réunion se trouve dans le powerpoint à la suite de ce compte-rendu.

Il a été rappelé par les différents bilans des précédentes CCSPL (depuis 2008) ainsi que par l'étude diligentée par le prestataire Hexacom, que le service public confié à l'exploitant était correctement rendu. L'équipement perdait en fréquentation avant 2008, mais l'exploitant Flip Book a su refeedéliser des publics et accroître la fréquentation chaque année jusqu'à atteindre un pallier en 2018. (cf. page X pour les différents modes gestions et d'exploitations).

Dans les échanges qui s'en sont suivis plusieurs points ont été abordés :

- « Dette CNC » Virtual Print Fee : dispositif d'accompagnement du CNC à destination des propriétaires d'établissements cinématographiques afin d'investir dans du matériel de projection numérique neuf. Il s'agit d'une avance de trésorerie remboursable sur plusieurs exercices par la mise à contribution des distributeurs de film. Dans le cadre du plan de relance suite au premier confinement le CNC a décidé de stopper le remboursement au 30/12/2018. Le restant à reverser (30 096,79€) est à considérer comme une subvention de la part du CNC à destination de la collectivité.
- Continuité du contrat des salariés actuels (1,6 ETP sans compter le directeur partant à la retraite) : le code du travail (article L-1224-1) impose à la nouvelle entité économique de maintenir les salariés en place.
- Plusieurs intervenants ont alerté sur le modèle économique que présenteront les candidats. Surtout si la collectivité s'allège de tout ou partie des fluides et demande une redevance sur proposition de l'exploitant. La Ville devra se montrer solidaire du futur gérant au regard de la situation économique, énergétique et des baisses de fréquentation.
- Enfin il a été souligné l'importance de garder une esthétique film d'animation qui a connu un succès indéniable depuis 2008, mais sous la forme proposée par les futurs délégataires. L'idée étant d'ouvrir cette programmation à plus de films d'Art et d'essai, de documentaires, voire de grand public. Les premières lignes du futur cahier des charges ont été partagées (voir support réunion en PJ) et seront affinées et validées lors d'une prochaine CCSPL courant décembre 2022.

A la suite des débats la commission a émis un avis **favorable** à l'unanimité à la continuité de cette Délégation de Service Publique proposée par la Maire lors du dernier Comité de Pilotage interne à la Ville.

Le Conseil Municipal du 6 décembre prochain délibèrera sur cette procédure.

Fait à Bègles, le 15/11/2022
Benoit Bonnamour

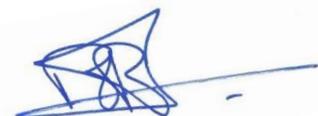
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022



Commission Consultative des Services Publics Locaux

8 Septembre 2022

Délégation de Service Public

Cinéma le Festival

- I. Contexte
- II. Enseignements étude HEXACOM
- III. Renouvellement en DSP
- IV. Cahier des charges et projet culturel
- V. Travaux été 2023
- VI. Questions diverses

www.cinemalefestival.fr

I. Contexte

- 30 Juin : Fin du contrat du délégataire actuel Flip Book
- Départ en retraite du directeur Fabrice de la Rosa
- Délégataire de 2008 à 2023
 - bilan positif de la DSP
 - Augmentation de la fréquentation jusqu'en 2018
 - Porteur de l'événement Nuits Magiques (doit garder l'organisation)
- Rencontre de potentiels candidats
 - Fifib
 - Artec
 - David Foucher (réalisateur)/Emmanuelle (projectionniste salle en sud Gironde)

II. Enseignements étude HEXACOM

- Absence de stationnement à proximité
- Uniquement deux salles
- Cependant après étude de la Zone d'Influence Cinématographique : potentiel d'accroissement de fréquentation
 - En gardant l'équipement en l'état
 - Ouverture de la programmation à plus de film d'Art et d'essai, documentaire voir grand public

III. Renouvellement en DSP

- Plusieurs modes de gestion et d'exploitation possible
- Au regard des bilans positifs des précédentes DSP il est préconisé de maintenir ce mode de fonctionnement
- l'article L.1224-1 du code du travail impose le principe de continuité, soit l'obligation de reprise du personnel

	Avantages	Inconvénients
Régie municipale	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle total par la collectivité locale - Facilité de création - Facilité de transfert de personnel - Maîtrise de la politique de programmation et d'animation - Maîtrise de la tarification - Possibilité de récupération d'une partie de la TVA sur investissement via le FCTVA - Cohérence dans la programmation et l'animation avec d'autres établissements culturels béglais (Esplanade des Terres Neuves, Théâtre en Miettes, Maison de la Musique...) - Totale intégration des actions d'animation et d'éducation à l'image dans la politique culturelle de la Ville - Mutualisation possible de certains coûts et de personnel avec d'autres établissements culturels béglais 	<ul style="list-style-type: none"> - Quelque fois mal reconnue dans la profession, en particulier par les distributeurs, ce qui peut être évité par l'adhésion à une entente de programmation - Certaines rigidités de la comptabilité publique (nécessité d'une régie d'avance) et du CGCT (impact sur le personnel) - Lenteur des circuits de décision
Délégation de service public par affermage	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de la gestion par la collectivité locale à travers le contrat de délégation et les rapports d'activité - Exploitation assurée par un professionnel aguerri dans l'exploitation de cinémas - Perception possible d'une redevance - Pas d'imputation des charges au budget de la collectivité - Possibilité d'octroi d'une subvention au délégataire pour contraintes de service public - Possibilité de récupération de la TVA sur investissement par transfert de droit fiscal à déduction - Possibilité ouverte d'une complémentarité de la programmation et de l'animation avec le ou les autres cinémas du délégataire si celui-ci est implanté dans la région 	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure longue (8 à 9 mois), avec mise en concurrence (contentieux potentiels) mais possibilité de procédure simplifiée avec une seule consultation pour la candidature et l'offre (6 mois) - Renouvellement de la procédure à la fin du contrat : en général 5 à 7 ans en cas d'affermage - Difficulté à changer de délégataire en cas de déficience en cours de délégation - Risque de contentieux en cas de changement du délégataire
Gestion associative	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de la gestion par la collectivité locale à travers la convention, les rapports d'activité et une présence (limitée) au sein du Conseil d'administration - Pas d'imputation des charges au budget de la collectivité - Possibilité d'octroi d'une subvention d'équilibre - Possibilité de détachement de personnel de la Collectivité - Pas de mise en concurrence - Bénéfice du bénévolat associatif 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de redevance perçue - Procédure présentant le risque d'une requalification en délégation de service public - Difficultés dans la résolution des problèmes de management ou de gestion - Processus de décision et de renouvellement des membres des instances dirigeantes potentiellement complexe (assemblée générale...)

IV. Cahier des charges et projet culturel

Proposition de redevance par le futur gestionnaire

- Proposition de subvention par le futur gestionnaire (principe de subvention à l'équilibre)

Aujourd'hui budget fonctionnement et dispositifs éducation à l'image 45 000 € par an

- Proposition de prise en charge des fluides par le futur gestionnaire

Fluides environs 17k€ par an dont 4 500 € gaz (à multiplier par 3 en 2023)

- Maintenir spécificité film d'animation et ouverture film art et essai, documentaire et grand public (et en lien avec les projets de territoire)
- Maintien d'une politique tarifaire accessible
- Gestion des dispositifs Cinéchange et Ciné du Coin
- Prise en charge des dispositifs d'éducation à l'image
- Gestion éco-responsable de l'équipement
- Travail en transversalité avec les autres entités culturelles et sociales de la ville
- Intégration dans l'éco-système des Terres Neuves (3IS, TDS, Cité Numérique, Suncreature, ...)
- Participation aux temps forts de la ville (carnaval, Fête de la Morue)
- Développer un projet hors les murs avec le CSC l'Estey
- Travail en collaboration avec l'association Flip Book pour le Festival les Nuits Magiques
- Créer un espace de convivialité dans le hall (petite restauration et buvette)

V. Travaux prévisionnels été 2023

- Nettoyage complet (y compris des tissus muraux dans les salles de projection)
- Création d'un espace bureau sur la mezzanine
- Réfection des peintures du hall, réalisation œuvre artistique (réfection mur façade place de la Ferrade, colonne ascenseur, réalisation fichier pour collage sur façade boulevard)
- Création d'un escalier dans la salle de projection
- Etude pour la création d'une troisième salle

VI. Questions diverses

08/12/2022 10:08:11
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022

